

BUREAUX : RUE NAIN, 1
ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-BERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaas, Lafitte-Bullier, 4, Cite place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

Table with 2 columns: Bond type (e.g., 3 0/0, 4 1/2) and Price/Value (e.g., 59 42 1/2, 85 50).

BOURSE DE PARIS DU 23 MARS

Le compte de liquidation a été adopté hier par 580 voix contre 7. La discussion de la loi sur les railways a été abordée. M. le ministre des travaux publics a appuyé le projet qui consacre les engagements antérieurs de l'Etat avec les diverses compagnies.

M. Brisson, de l'extrême gauche, a déposé une proposition pour laquelle il n'a pas réclamé l'urgence et qui a été renvoyée à la commission d'initiative. Cette proposition porte que l'Assemblée actuelle est dissoute, que les électeurs se réuniront le 28 juin pour procéder à de nouvelles élections.

Les dépêches de Berlin nous apportent le texte d'une allocution que l'empereur Guillaume a adressée hier au feld-maréchal Wrangel, qui était venu, au nom de l'armée, le complimenter à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Le Journal de Débats définit ainsi le septennat: D'abord, dit-il, le septennat, quoi qu'en pensent les républicains, c'est la continuation de la trêve de Bordeaux. Quant à le définir, ajoute-t-il, c'est comme si on cherchait la quadrature du cercle ou l'harmonie du dessin et de la couleur, ou la conciliation de l'ordre et de la liberté.

A propos de l'impossibilité de la monarchie, citons le passage suivant d'un magnifique article de M. Poujoulat: « Il y a un Roi, une famille royale, une Monarchie toute prête qui pourrait redevenir du jour au lendemain la première monarchie du monde; mais il plait à nos maîtres de l'heure présente de la déclarer impossible; tout le reste leur semble possible. Nous sommes encombrés de possibilités pour tout ce qui peut amener le deuil de la patrie, mais nous donnons d'emblée le nom d'impossibilité à la seule chose qui nous rendrait la vie et l'honneur. Il a suffi d'une lettre mal interprétée pour renoncer aux

plus nobles desseins; on serait prêt à céder la domination à toutes les aventures imaginables. La lettre du 27 octobre est un obstacle, mais Sedan n'est pas un obstacle, le débatement ne soulève aucune objection; cinq milliards de frais de guerre et cinq milliards de rançon ne valent pas la peine qu'on y songe, et la chute ensanglantée de la patrie n'est pas un argument contre de nouvelles prétentions. L'assassinat du duc d'Enghien n'empêcha pas le couronnement de celui qui avait commandé le meurtre; Forli, Strasbourg et Boulogne n'empêchèrent pas l'élection du 10 décembre; mais la lettre du 27 octobre frappe d'anéantissement politique celui qui l'a écrite: trop de loyauté devient un crime irrémissible, quelque chose comme le péché contre le Saint-Esprit dont nous parlent les théologiens, et qui ne sera pardonné ni en ce monde ni dans l'autre!

Les préventions, la mauvaise foi et l'impéritie ont aussi leurs abîmes; on peut y sombrer: il est urgent d'y prendre garde. La commission des Trente se consomme en efforts pour organiser le néant; on prétend reconstruire et l'on craint de donner un nom à ce qu'on essaie de faire. L'Assemblée va sans savoir où, mais l'ennemi qui s'avance connaît son chemin et son but. Si le vaisseau ne met pas le cap sur la monarchie, nous aurons un chapitre de plus dans l'histoire des naufrages, et les nauonniers seront voués à l'anathème.

Le Journal de Débats définit ainsi le septennat: D'abord, dit-il, le septennat, quoi qu'en pensent les républicains, c'est la continuation de la trêve de Bordeaux. Quant à le définir, ajoute-t-il, c'est comme si on cherchait la quadrature du cercle ou l'harmonie du dessin et de la couleur, ou la conciliation de l'ordre et de la liberté. Il n'existe qu'à la condition de ne pas être expliqué. Il en est de même de cette forme nouvelle de gouvernement qu'on appelle septennat. On demande ce que cela veut dire; nous n'en savons rien, si ce n'est que c'est la négation ou la suspension des autres formes de gouvernement. Le septennat représente la trêve des partis, et la seule question est de savoir s'il doit leur imposer silence à tous ou leur laisser la parole à tous.

Ceux qui veulent sortir de l'indéfini et du provisoire ont tort de diriger leurs efforts contre le gouvernement, qui n'y peut rien; c'est l'Assemblée qui est responsable, et c'est elle qui maintient un état de choses qui est son exacte représentation. De quoi se plaignent-ils? Nous préparons en ce moment-ci la plus pure doctrine républicaine et parlementaire: nous avons un ministère qui a été nommé et qui est soutenu par la majorité de l'Assemblée, seul pouvoir souverain, et qui se retirerait si cette majorité lui manquait; c'est la doctrine du pouvoir exécutif obéissant aux variations du pouvoir législatif. Si l'on veut un pouvoir supérieur à ces fluctuations de majorités et de minorités, alors ce pouvoir n'a qu'un seul nom, et il s'appelle la monarchie.

Le Journal officiel ne contient rien d'important dans sa partie officielle. Nous trouvons, dans sa partie non officielle, le texte du discours prononcé par le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts à la distribution des prix de l'association polytechnique. En voici les conclusions: Une considération plus haute doit encore appeler sur vous, à l'époque où nous sommes, les encouragements publics. L'enseignement des sciences appliquées embrasse dans son action toutes les branches du travail; et, aujourd'hui plus que jamais, c'est dans le développement des affaires que notre nation doit concentrer tous ses efforts. S'instruire et travailler, voilà le programme de l'heure présente, le programme à la réalisation duquel il faut appeler toutes nos forces. Sans doute il se montre à la surface du pays des émotions qui pourraient faire naître des préoccupations différentes et provoquer des luttes d'un autre ordre; mais il suffit d'un regard jeté sur la société contemporaine pour s'apercevoir qu'au-dessous des agitations superficielles qui la troublent, il existe un sentiment universel et irrésistible, assez fort pour triompher de tous les partis et pour leur imposer la trêve et le repos. Et si le pays, messieurs, demande ardemment le repos, ce n'est pas pour s'abandonner dans une molle et dissolvante oisiveté, c'est pour trouver dans le travail un emploi fécond de son activité, pour imprimer à son industrie un essor plus vif, pour élargir les frontières de son commerce, pour relever, par de nouveaux chefs-d'œuvre, sa gloire artistique, pour reprendre enfin dans le domaine des sciences, des lettres et des arts son antique mission d'expansion intellectuelle, qui semble avoir été de tout temps la vocation même de la nation française. (Applaudissements prolongés) Répondons à ce vœu du pays. Le champ des travaux utiles est illimité devant nous: nos chemins de fer à compléter, nos canaux à reconstruire, nos monuments à relever, nos établissements scientifiques à doter des améliorations exigées par l'honneur même de la science française, nos productions industrielles à accroître, nos relations commerciales à étendre, la richesse publique à augmenter sous ses formes les plus diverses, tout, dans cette vaste et pacifique arène, tout provoque nos efforts et excite nos courages. Aucune inquiétude légitime ne saurait d'ailleurs nous en détourner aujourd'hui: l'ordre, la paix, de longs jours de sécurité sont maintenant assurés à nos grandes entreprises.

Vous avez salué, il y a quelques mois, l'établissement du pouvoir septennal qui vous apportait ces biens nécessaires; plus récemment encore, lorsque l'illustre maréchal de Mac-Mahon en promettait la durée aux représentants du commerce et de l'industrie, les acclamations de la confiance publique se répandaient à sa parole. (Applaudissements) Le gouvernement du maréchal, issu de la volonté souveraine de l'Assemblée nationale, puisant dans cette haute et pure origine un droit irrévocable, des devoirs supérieurs, une autorité que nul ne peut désormais contester, qu'il ne laisserait point, du reste, affaiblir, et qui se fortifierait, au contraire, dans quelques jours par une organisation loyalement promise, le gouvernement du maréchal, quels que soient ses conseillers, protégera, soyez-en sûrs, pendant sept ans, de sa fermeté et de sa prudence, le développement régulier des affaires publiques, l'accroissement des forces indus-

Allocation du roi de Prusse. Répondant à une allocution au feld-maréchal Wrangel, qui était venu, au nom de l'armée, le complimenter à l'occasion de son anniversaire, l'empereur Guillaume s'est exprimé en ces termes: Recevez mes remerciements pour les vœux que vous venez d'exprimer et qui ont pour objet l'amélioration de mon état de santé. Je les accepte cette année avec un plaisir tout particulier et je crois pouvoir espérer qu'ils se réaliseront. S'adressant à tous les généraux, l'empereur a dit: A vous aussi, je dis merci, pour les sentiments que le feld-maréchal vient d'exprimer en votre nom. Comme vous paraissiez devant moi en la qualité de représentants de mon armée, je ne puis vous cacher qu'une crise nouvelle semble planer sur elle.

Le but que j'ai naguère poursuivi quatre ans durant sous l'impulsion du sentiment de mon devoir et de ma conviction, ce but que j'ai atteint au prix de tant d'efforts, a trouvé sa récompense dans les succès, grands au-delà de toute espérance de l'armée et de mes alliés. Ce sentiment me donne le courage de persévérer encore aujourd'hui; car ce n'est pas pour provoquer des guerres, mais pour assurer la paix européenne, que je tiens à conserver une organisation qui a fait ses preuves. Continuez à m'accorder, comme par le passé, votre concours et votre appui, par vos loyaux efforts.

CHRONIQUE MM. Edouard Millaud et Guyot, députés du Rhône, ont prévenu M. le ministre de l'intérieur qu'ils allaient lui poser une question au sujet de la suspension du conseil municipal de Villefranche qui ne leur paraît pas être d'une parfaite légalité. M. de Broglie a demandé que la question fut ajournée à aujourd'hui, afin qu'il pût prendre des renseignements sur la mesure en question. M. de Mortemart a déposé, avant-hier, à la fin de la séance, sur le bureau de la

chambre, une proposition au nom de la commission de la liste civile. Cette proposition, détachée du projet général dont la commission est saisie, tend à la levée du séquestre sur les propriétés appartenant à l'ex-liste civile impériale et ne donnant lieu à aucune contestation. Les musées de Pierrefonds et de Fontainebleau, lesquels disputés sur la commission, ne sont naturellement pas compris dans cette proposition. Le maréchal-président de la République a demandé, dit le XIX^{me} Siècle, que le projet relatif à l'institution du Sénat fut mis sans retard à l'étude. On consacrerait toute la semaine prochaine à l'examen de ce projet, qui pourrait ainsi être discuté dès la rentrée de l'Assemblée. Ce projet aurait la priorité sur la loi électorale. Il serait question aussi, dit le Bien Public, de déterminer la formule du gouvernement, qui prendrait le titre de « république septennale. » Dans le 13^e bureau, M. Ernest Picard a émis l'avis que le commissaire devait demander au gouvernement de prendre l'engagement de s'autoriser pendant les vacances aucune manœuvre tendant à une restauration monarchique. On assure que deux députés bonapartistes, MM. Haentjens (de la Sarthe) et Eschassériaux (de la Charente-Inférieure), viennent d'être suspendus des fonctions de maire qu'ils exerçaient dans des communes de ces départements. Le motif de cette mesure serait la présence de ces deux députés à la manifestation de Chislehurst. Plusieurs journaux prétendent que les membres du conseil municipal donneraient leur démission dans le cas où la loi de prorogation serait votée par la chambre, et que le gouvernement nommerait une commission composée de la droite du conseil. L'Evénement se dit autorisé à démentir cette information. Le Constitutionnel assure que l'attention du gouvernement vient d'être tout particulièrement appelée sur la multiplicité des sociétés ouvrières qui s'organisent chaque jour dans les départements, et qui, sous les apparences de sociétés de bienfaisance, ont pour but que de fomentent et d'entretenir les grèves qui se déclarent de tous côtés. Les parquets ont été chargés d'étudier de près cette question depuis plusieurs mois, et le résultat de leur enquête va amener une mesure générale dont s'occupe en ce moment même le ministre de la justice. Enfin, toujours au dire du Constitutionnel, M. le ministre de l'instruction publique vient de donner des ordres très catégoriques à tous les recteurs pour faire surveiller les instituteurs qui se mélangeraient aux questions politiques et qui seraient désignés par l'opinion publique comme les propagateurs de principes condamnables. M. Alexandre de Saint-Albin ayant adressé au Saint-Père son dernier ouvrage, intitulé Histoire d'Henri V, vient de recevoir la lettre suivante: « Le Souverain Pontife Pie IX a reçu votre livre intitulé Histoire d'Henri V, et d'après votre lettre il a vu dans ce don l'expression même de votre filiale attachement. Vous ne pouvez douter que Sa Sainteté n'ait accepté votre ouvrage avec plaisir, soit parce qu'il rappelle le nom glorieux du prince ardemment désiré, et aussi recommandable par son extraordinaire dévouement envers le Siège apostolique que par ses éminentes qualités;

sa mère, la revoir pour ne plus la quitter, la revoir, la posséder à Lucay, au milieu d'eux tous! D'eux tous! c'est à dire auprès de M. Germont et de Jacques... Ces mots la firent tristement réfléchir. Pour parler ainsi à sa mère, elle n'avait pas consulté son père! que dirait-il, lui? Toute jeune qu'elle fût, elle prenait assez vivement une résolution. Elle avait plus de délicatesse que de timidité, elle était plus simple que naïve; elle s'était habituée à voir les choses sous leur véritable jour; si elle connaissait assez peu le monde, assez peu le cœur humain, pour écrire ainsi à sa mère, en revanche elle savait bien le cœur de son père et elle ne doutait pas que sa tendresse pour elle ne l'emportât sur des ressentiments dont elle ne pouvait comprendre la violence. Elle s'habilla à la hâte et, sa lettre à la main, elle descendit sur son jardin où elle apercevait M. Germont. Du plus loin qu'il vit venir sa fille, le notaire lui tendit les bras; elle s'y précipita avec une effusion qui sembla douce au pauvre père, tout habitué qu'il fût à la tendresse de l'enfant chérie. Depuis l'explication de la veille, depuis que Suzanne s'était prononcée si ouvertement pour lui, M. Germont se sentait plus heureux; il la connaissait assez pour ne pas craindre qu'elle revint sur sa décision; puis la petite gêne qui existait entre eux, par suite du mystère dont ni l'un ni l'autre ne voulait parler, avait disparu: si pénible qu'elle

et l'avenir nous promettement de beaux jours, des rayons de bonheur de tous côtés; mais pour cela, ma mère, je ne puis aller vers vous; vous le savez, n'est-ce pas? vous avez réfléchi, vous le comprenez et vous me pardonnez! C'est moi qui vous attends, chère maman, venez vite! Vous me dites que rien ne vous coûtera pour mon bonheur; si vous saviez comme maternellement il faut peu de chose pour être heureuse! il ne me manque que votre chère présence: quand je vous aurai près de moi, je ne regretterai ni ne désirerai plus rien. Venez donc, chère maman! Puis, je ne serai pas seule à vous aimer! Vous trouverez ici un fils en même temps qu'une fille. J'ai un ami d'enfance auquel mon père m'a fiancée; nous nous aimons depuis nos premières années. Jacques est bon, simple et charmant, vous l'aimerez aussi, j'en suis sûre, dès que vous le connaîtrez; car il sera pour vous le meilleur des fils et pour moi le meilleur des maris. Notre mariage est décidé depuis longtemps, mais nous vous attendons pour en fixer le jour; vous me promettez de sacrifier toutes vos idées à mon inclination: merci, chère mère; aussi je vous avoue sans rougir un amour que vous approuverez, que vous bénirez; j'ai donné mon cœur depuis si longtemps, ne serait-ce pas déloyal de songer à le reprendre pour l'offrir à un autre? puis j'en ne le pourrais pas, car Jacques est bien celui qui réalise tous mes rêves. Encore une fois, chère ma-

man, venez, et vous l'aimerez comme un fils. » Pour l'amour de moi, il vous aimera tant aussi! Serons-nous heureux de vous posséder! de vous offrir, dans notre maisonnette, la plus jolie chambre! Nous saurons si bien vous gâter que vous ne regretterez rien, ni votre beau Paris, ni ce monde où vous devez être la reine. C'est moi qui, dans vos salons, ferais une triade figure, chère maman! y serais-je soite, gauche, embarrassée! Je ne suis qu'une petite psychologue, voyez-vous; il me faut le grand air, les grands bois où je puis courir, sauter, rire, sans contrôle et sans gêne, les vastes prairies où je cueille des fleurettes à pleines mains; partout ailleurs, je serais dépaycée, et Jacques ne m'aimerait plus. C'est ici qu'il faut venir, mère, on est si bien ici!... Ai-je besoin d'insister pour vous convaincre? Oh! non; viens, maman, viens!... Sous l'inspiration de son cœur, Suzanne avait écrit rapidement ces lignes; elle les relut et se coucha pleine d'espoir et d'illusion; elle ne doutait pas que sa mère ne répondit à son appel. A son réveil, elle aperçut sa lettre ouverte sur son bureau, elle s'en empara et, chose rare; elle ne fut pas mécontente le lendemain de ce qu'elle avait écrit la veille. C'était bien son cœur qui l'avait dicté à sa plume; elle ne trouva rien à retrancher, rien à ajouter, les mots traduisaient bien sa pensée et son plus cher désir: revoir

edt été, la situation avait été abordée de front: souvent un malheur même est moins douloureux que l'attente et la prévision anxieuses, tous deux l'éprouvaient, et ils étaient joyeux de se retrouver comme s'ils avaient dû être séparés, arrachés violemment l'un à l'autre. Après avoir embrassé Suzanne, M. Germont aperçut entre ses mains la lettre qu'elle n'avait pas dissimulée; son front se rembrunit: — Que tiens-tu là? lui demanda-t-il. Elle rougit, mais ne recula point. Sans se déconcerter: — Cher père, lui dit-elle, c'est une réponse... une réponse que je ne puis envoyer sans ta permission. Veux-tu la lire? Il la prit sans pouvoir maîtriser le petit tremblement de sa main, et la lut sans trahir autrement son émotion. Lorsque sa lecture fut achevée, il regarda Suzanne avec une expression de tristesse indéfinissable. — Chère enfant, dit-il, tu ne m'as point consulté pour écrire ainsi et cependant je te pardonne et ne te démentirai pas. Dieu veuille que ta mère vienne à ton appel! Si elle faisait cela, vois-tu, le passé pourrait être oublié; quelque pénible que me soit sa vue, pour l'amour de toi je saurais la supporter; oui, je te le promets, un jour, l'indifférence succéderait peut-être à la haine... — Oh! père, interrompit-elle avec un accent suppliant, ne parle pas de haine, et laisse-moi espérer qu'un jour l'in-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 23 MARS 1874.

Le Choix de Suzanne DEUXIÈME PARTIE

X. — (Suite) Tout-à-coup, au milieu de ses pleurs, Suzanne se prit à sourire, et, saisissant sur son petit bureau une plume et du papier, elle écrivit, obéissant à une idée subite qu'elle avait comme une inspiration. « Ma mère, disait-elle, je vous aime, vous n'en pouvez douter, mes larmes de joie vous l'ont appris, mes baisers vous l'ont dit, quoique l'émotion empêchât les paroles de sortir de mes lèvres. Depuis que je connais votre existence, je n'ai vécu que pour cette heure: vous voir, vous embrasser! cela est-il réel? n'ai-je pas rêvé? Je vous ai vu vivante, ce n'est pas une apparition, un fantôme que j'ai tenu entre mes bras! Je n'ose-rais croire à la réalité, si je n'avais devant moi cette lettre que j'ai lue et relue qui me convainc de la vérité: vous vivez et vous m'aimez!... « O mère, m'aimez-vous assez pour consentir à ce que je vais vous demander? Je voudrais ne plus vous quitter jamais, je voudrais que rien au monde ne vint séparer maintenant votre vie de la mienne! oui, nous serons heureux ensemble, chère maman! Le présent